

2016

### + 6 POINTS

AUGMENTATION UNIFORME  
SUR LES 3 GRILLES DE LA  
CATÉGORIE B

#### ÉCHANGE PRIME/POINTS

5 points

**GAIN**

**4,63 €**

**BRUTS MENSUELS**

#### COMPENSATION DE COTISATION

1 point

LES 5 POINTS TRANSFÉRÉS SONT  
**DÉSORMAIS SOUMIS À RETENUE  
POUR PENSION** CE QUI N'ÉTAIT  
PAS LE CAS DANS L'INDEMNITAIRE.

**LE 6<sup>ème</sup> POINT NE FAIT DONC QUE  
COMPENSER LES COTISATIONS**

2017

### AUGMENTATIONS ALLÉCHANTES DES GRILLES

NOTAMMENT DE CERTAINS ÉCHELONS :

C2 9<sup>ème</sup> + 23 POINTS

C1 9<sup>ème</sup> + 21 POINTS

CP 9<sup>ème</sup> + 23 POINTS

### DÉCLASSEMENT GÉNÉRAL

HORMIS LE PREMIER ÉCHELON DE  
CHAQUE GRADE RECLASSÉS À  
ÉQUIVALENCE, TOUS LES AUTRES SONT  
**RECLASSÉS A L'ÉCHELON INFÉRIEUR**  
DANS LES NOUVELLES GRILLES

### ÉCHELONS FANTÔMES

LES PREMIERS ÉCHELONS DE C1 ET CP  
AUGMENTENT DE 14 ET 18 POINTS  
MAIS NE COMPORTENT **AUCUN AGENT**

SEULS LES C2 1<sup>er</sup> ÉCHELON SONT  
RECLASSÉS À ÉQUIVALENCE AVEC UN  
GAIN DE 7 POINTS. IL N'Y A QUE 182  
STAGIAIRES DANS CE GRADE  
ÉCHELON EN 2015

2018

### DERNIÈRES AUGMENTATIONS PRÉVUES AU PROTOCOLE

#### CONTRÔLEURS 2<sup>ème</sup> CLASSE

ENTRE 1 ET 6 POINTS

**3 POINTS**

EN MOYENNE SUR

L'ENSEMBLE DE LA GRILLE

#### CONTRÔLEURS 1<sup>ère</sup> CLASSE

ENTRE 0 ET 5 POINTS

**2,5 POINTS**

EN MOYENNE SUR

L'ENSEMBLE DE LA GRILLE

SAUF LES 3 PREMIERS ÉCHELONS  
QUI AUGMENTENT DE 8 OU 9 POINTS  
MAIS QUI NE COMPORTENT

**AUCUN AGENT**

#### CONTRÔLEURS PRINCIPAUX

ENTRE 0 ET 5 POINTS

**3 POINTS**

EN MOYENNE SUR

L'ENSEMBLE DE LA GRILLE

**À CE STADE, ON EST BIEN LOIN DE LA RÉFORME AMBITIEUSE  
DES GRILLES CLAMÉE HAUT ET FORT PAR LA MINISTRE DE  
LA FONCTION PUBLIQUE ET RELAYÉE PAR LES SIGNATAIRES  
DU PROTOCOLE !**

# CERISE SUR LE GÂTEAU

LES CHANGEMENTS DE GRADES À LA SUITE DE CONCOURS PROFESSIONNELS OU DE TABLEAUX D'AVANCEMENT SE TRADUISENT DANS LA TRÈS GRANDE MAJORITÉ DES CAS PAR UNE PERTE D'ANCIENNETÉ

## CONTRÔLEUR 2° CL-9° ECH

30 MOIS D'ANCIENNETÉ

### AUJOURD'HUI

RECLASSÉ C1-9 AVEC  
6 MOIS D'ANCIENNETÉ

### AVEC LA RÉFORME

C1-8 AVEC 32 MOIS D'ANCIENNETÉ  
DANS UN ÉCHELON A 3 ANS

PERTE

**10 MOIS**

## CONTRÔLEUR 2° CL-10° ECH

32 MOIS D'ANCIENNETÉ

### AUJOURD'HUI

RECLASSÉ C1-10 AVEC  
1,5 MOIS D'ANCIENNETÉ

### AVEC LA RÉFORME

C1-9 AVEC 34 MOIS D'ANCIENNETÉ

PERTE

**3,5 MOIS**

## CONTRÔLEUR 2° CL-11° ECH

30 MOIS D'ANCIENNETÉ

### AUJOURD'HUI

RECLASSÉ C1-11 AVEC  
6 MOIS D'ANCIENNETÉ

### AVEC LA RÉFORME

C1-10 AVEC 30 MOIS D'ANCIENNETÉ

PERTE

**12 MOIS**

**POUR LE PASSAGE À CONTRÔLEUR PRINCIPAL C'EST PIRE ENCORE !**

## CONTRÔLEUR 1° CL-10° ECH

24 MOIS D'ANCIENNETÉ

### AUJOURD'HUI

RECLASSÉ CP-6 AVEC  
12 MOIS D'ANCIENNETÉ

### AVEC LA RÉFORME

CP-5 AVEC 16 MOIS D'ANCIENNETÉ

PERTE

**20 MOIS**

## CONTRÔLEUR 1° CL-11° ECH

24 MOIS D'ANCIENNETÉ

### AUJOURD'HUI

RECLASSÉ CP-7 AVEC  
18 MOIS D'ANCIENNETÉ

### AVEC LA RÉFORME

CP-6 AVEC 24 MOIS D'ANCIENNETÉ

PERTE

**18 MOIS**

## CONTRÔLEUR 1° CL-12° ECH

24 MOIS D'ANCIENNETÉ

### AUJOURD'HUI

RECLASSÉ CP-8 AVEC  
18 MOIS D'ANCIENNETÉ

### AVEC LA RÉFORME

CP-7 AVEC 18 MOIS D'ANCIENNETÉ

PERTE

**1 ÉCHELON**

**TOUS CES EXEMPLES NE SONT PAS PRIS AU HASARD,  
ILS REPRÉSENTENT LA MAJORITÉ DES CHANGEMENTS DE GRADES À L'INTÉRIEUR DE LA CATÉGORIE B.  
AUTREMENT DIT, C'EST LE RALENTISSEMENT DES CARRIÈRES À COMPTER DE 2017  
QUI VA FINANCER LE SAUPOUDRAGE DES GRILLES**

## CRÈME SUR LA CERISE SUR LE GÂTEAU

**UN PROJET DE DÉCRET VISE, À COMPTER DU 01/01/2016, À INSTITUER UN CADENCEMENT UNIQUE  
D'AVANCEMENT D'ÉCHELON, ET DONC À SUPPRIMER LES GAINS DE MOIS ANNUELS POUR TOUTE LA CATÉGORIE B.**

**LES ADEPTES DE LA FIN DE LA NOTATION VONT POUVOIR SE RÉJOUIR,  
CELA TOMBE BIEN, CE SONT LES MÊMES QUI ONT SIGNÉ LE P.P.C.R.**